

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

Liste des questions

Pour la période du 11 au 30 Mai.....	2
Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?.....	2
Combien d'enfants seront-ils accueillis en même temps ?.....	2
Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?.....	2
À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?.....	2
Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?.....	3
Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?.....	3
Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?.....	3
Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?.....	3
Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?.....	3
Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?.....	4
Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?.....	4
Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?.....	4
Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?.....	4
Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?.....	4
Mon enfant aura-t-il des récréations ?.....	4
Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?.....	5
À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?.....	5
Comment mon enfant sortira-t-il de l'école ?.....	5
Que fera mon enfant à l'école ?.....	5
Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?.....	6
Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?.....	6
Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?.....	6
Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?.....	6
Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?.....	6
Les adultes porteront-ils un masque ?.....	6
Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?.....	6
À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?.....	7
Comment les locaux seront-ils nettoyés ?.....	7
À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?.....	7
Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?.....	7
Comment dois-je habiller mon enfant ?.....	8
Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?.....	8
Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?.....	8
D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?.....	8
Comment inscrire mon enfant à la garderie du matin et à la cantine ?.....	9

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

Pour la période du 11 au 30 Mai

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée de tous les enseignants afin de mettre en place les mesures définies dans le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale.

Les élèves seront accueillis à partir du 12 mai. L'entrée à l'école ne pourra se faire que si l'élève n'a pas de fièvre le matin même (température inférieure à 37°8C).

Les élèves de PS/MS seront accueillis dans l'école seulement pour les parents qui ont répondu « choix N°2 » ou « choix N°3 » au sondage du 30 avril répondant aux critères fixés par la mairie et sur inscription obligatoire. Au cours de la journée, ils ne bénéficieront pas d'enseignements. Pour eux, sera mis en place une garderie toute la journée dans leur classe.

Les GS seront accueillis par Mme Caroline Lombard ou M. Brice Pinardi dans la classe de GS à partir du 12 mai. Mme Fabienne Morel poursuivra la classe en distanciel. Elle transmettra le travail fourni à distance à l'enseignant présent dans la classe afin que celui-ci le fasse avec les élèves présents. Ce travail sera identique à celui envoyé aux enfants non accueillis à l'école.

Dès le 12 mai, les élèves (quelque soit le niveau de la PS au CM2) dont les familles ont répondu au sondage du 30 avril, « oui au retour à l'école » ou « ne peut se prononcer pour le moment » pourront être accueillis. Ces enfants pourront venir tous les jours. Pour ceux dont les familles ont répondu « non pas de retour à l'école » ou qui n'ont pas donné de réponse, ils ne pourront pas être accueillis. L'organisation municipale et enseignante s'est faite sur les résultats de ce sondage. Pour les familles n'ayant pas répondu, leur absence de réponse a été considérée comme un choix de non retour à l'école.

La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'avez pas à justifier votre refus ou votre accord au sondage. Les enfants inscrits en présentiel à l'école devront venir tous les jours et devront justifier (c'est-à-dire prévenir) de leur absence. Pour les enfants restants à la maison, il vous faudra faire travailler votre enfant (voir question : Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ?). L'instruction est obligatoire, pas l'enseignement.

Attention : les élèves bénéficiant d'un PAI ne pourront être accueillis à l'école que sur avis médical (un avis médical délivré par un médecin et qui doit être fourni à l'école). Vous pouvez faire appel à votre médecin généraliste ou au médecin scolaire si besoin.

Combien d'enfants seront-ils accueillis en même temps ?

Les effectifs par classe sont limités à 15 enfants (Ratio surface et nombre d'enfants).

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

L'école ne pourra pas être à la carte. Le retour à l'école se fera en deux vagues : du 11 au 30 mai selon les modalités définies et du 1^{er} juin au 4 juillet selon d'autres modalités qui resteront à définir. Ces modalités seront identiques du point de vue des contraintes sanitaires : nombre d'élèves par classe, horaires de l'école, protocole d'entrée et de sortie du bâtiment, sens de circulation dans le bâtiment... Un deuxième sondage sera effectué du 21 au 27 mai qui permettra de vous positionner par rapport à vos besoins ou contraintes. Vos réponses permettront de redéfinir nos possibilités d'accueil : qui ? Fréquence ? Pour quel enseignement ? Fratries ? Cependant, d'ici cette date, toute demande exceptionnelle de retour à l'école, pour la période du 11 au 30 mai, dûment motivée sera étudiée avec beaucoup d'attention et de bienveillance. Prenez rapidement contact avec la Directrice (via le mail de l'école ce.0380203@ac-genoble.fr ou par la boîte mail de l'enseignant de votre enfant, qui lui transmettra votre demande).

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Il arrivera selon le planning suivant :

•8h20 : maternelle et CP

•8h30 : CE1/CE2

•8h40 : CM1/CM2

Il vous sera demandé de **respecter au maximum ce planning**, de ne pas arriver ni avant, ni après votre créneau horaire. **Le portail fermera à 8h50. Aucun accueil ne sera possible après cet horaire.**

Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?

Il faudra le déposer **sur le parking de l'école à partir des élèves de CE2 jusqu'au CM2**. Dans tous les cas, **veillez à ce que votre enfant pénètre bien dans l'enceinte de l'école**. **Pour les autres élèves**, c'est-à-dire jusqu'aux CE1, **vous pourrez les accompagner jusqu'au portail qui vous a été attribué** (accès des maternelles différent de l'accès des élémentaires). Même à l'extérieur de l'école, **les distances d'au moins 1m entre chaque famille doivent être respectées**. **Aucun parent ne pourra pénétrer dans l'enceinte de l'école**. Les élèves de maternelle devront rejoindre, par **un chemin balisé et différencié**, la salle de classe qui leur est destinée pour la journée. La directrice sera présente à l'entrée pour orienter les enfants. Les adultes (Maîtres et Atsem) seront présents à l'entrée de leur classe, côté cour, pour réceptionner et accueillir les enfants de maternelle.

Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Tous les élèves se rendront directement dans leur classe dès leur arrivée à l'école (voir question À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?). Pour cela, ils emprunteront **un chemin identifié et balisé**. **La directrice sera au portail afin de filtrer les entrées et veiller à garder les distances de sécurité**.

Les portes seront tenues ouvertes pour qu'il n'ait pas à toucher les poignées. En classe, leur enseignant sera présent pour les accueillir.

Les CM1/CM2 resteront dans la cour et rentreront en même temps que leur enseignante, quand elle est non déchargée, puisqu'ils seront les derniers à rentrer dans l'école. **Le lundi, ils pourront rentrer directement en classe.**

Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'au portail ?

Oui, vous pourrez toujours vous garer sur une partie du parking de l'école et accompagner votre enfant jusqu'au portail (pour les parents d'élèves de **maternelle et CP/CE1**) mais il vous faudra alors **respecter les règles de distanciation physique d'au moins 1 m et ne pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré**.

Non, pour les parents d'élèves de **CE2 jusqu'au CM2**. Vous les laisserez descendre de votre voiture ou vous vous arrêterez sur le parking de la salle des fêtes (pour ceux qui viennent à pied) et **veillerez à ce qu'ils rentrent dans la cour** où l'enseignante présente veillera à ce qu'il rejoigne sa classe tout en gardant les distances.

Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Pour l'instant, nous sommes en mesure **d'accueillir seulement les élèves qui ont répondu « oui pour le retour à l'école » et ceux qui ne savaient pas encore**. Ce nombre ne pose pour le moment pas de problème. Mais la situation peut évoluer en fonction des consignes gouvernementales, des situations personnelles de chaque famille. C'est pourquoi, nous ferons un **deuxième sondage du 20 au 25 mai**, et pour lequel, **il sera impératif**

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

de vous positionner. Si besoin un roulement sera proposé. Cette perspective a déjà été envisagée en tenant compte de la contrainte des fratries pour proposer des jours de présence identiques pour une même famille.

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter les règles sanitaires nationales (cf. Protocole sanitaire) à savoir :

- distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'au moins un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie est donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe, la réalisation d'activités de groupes ne sera donc plus possible (modification des enjeux pédagogiques).

Les tables sont réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire est neutralisé avec une signalétique spécifique pour que les enfants n'y aient plus accès, et dans certains cas, ils sont retirés de la classe.

En maternelle, tous les coins jeux ont été retirés (poupées, dînette, voitures, bibliothèque...). Tous les jeux collectifs (puzzles, kaplas, matériel pédagogique collectif) ont été retirés aussi.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter un chemin qui lui permette de rester à distance des autres. Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes.

En maternelle, les allers retours aux toilettes seront limités. Des temps fréquents seront instaurés pour qu'un adulte puisse veiller aux gestes barrières. De même en élémentaire, les élèves iront aux toilettes selon un protocole bien défini, un par un, dans des temps partagés sur toute la journée, entre les trois classes et en veillant au bon lavage des mains.

Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Votre enfant ne mangera pas à la cantine. Il prendra son repas directement dans la classe, à la place qui lui a été attribuée, sous la surveillance d'un personnel de la mairie. Il devra se laver les mains avant et après le repas.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, l'adulte portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact. Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas (voir question À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?).

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?

Votre enfant mangera un repas froid fourni par la cantine.

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations dans les différentes cours de l'école. Chaque classe se verra attribuer une zone spécifique dans une des cours de récréation.

Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses en classe.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (voir question Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?)

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type loup, jeux de balle, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, corde à sauter s'ils l'échangent...). S'il se déplace dans la cour avec de quoi colorier ou lire, il ne pourra prêter ni ses feutres ni son livre à un autre élève.

Comment mon enfant sortira-t-il de l'école ?

Pour la pause méridienne des enfants qui ne mangent pas à la cantine :

à 11 : 45 pour les PSMS de la garderie pour lesquels toute sortie est définitive pour la garderie

à 12h00 : pour les GS et CP

à 12h05 pour les CE1 CE2

à 12h10 pour les CM1 CM2

L'école finit pour tous à 16h30 mais pour éviter l'affluence, vous viendrez récupérer votre enfant

à 16h30 pour les PS/MS de la garderie et CP.

à 16h35 pour les GS et les CE1 CE2

à 16h40 pour les CM1 CM2

Il n'y a pas de garderie à 16h30.

Pour tous les enfants rentrant à la maison, afin de permettre la sortie des enfants en limitant la distanciation physique, nous utiliserons les deux portails de l'école (comme pour l'accueil du matin) suivant la répartition ci-dessous :

- les PS-MS-GS sortiront par le portillon.
- les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 sortiront par le portail central

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera **de respecter le protocole sanitaire**, ce qui demandera beaucoup de temps. **Aucun nouvel apprentissage ne sera proposé**, les enseignants viseront à **renforcer les compétences déjà développées**, en français et mathématiques. Il en sera de même pour le travail en distanciel.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?).

Le matin, en classe, les élèves feront le travail donné par son enseignant à distance. **Il n'y aura pas de travail prévu en classe l'après-midi**, les élèves pourront dessiner, lire en toute autonomie sous la surveillance. Les enseignants prépareront pendant ce temps, le suivi en distanciel.

Aucun matériel ne pourra naviguer entre l'école et la maison. Votre enfant viendra **sans cartable**. Le premier jour, **votre enfant devra venir UNIQUEMENT avec sa trousse complète, sa règle, ses crayons** **Seulement sous inscription auprès du périscolaire de couleur et ses feutres ainsi qu'une bouteille d'eau notée à son nom. Ce matériel personnel restera à l'école.**

Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées en direct et devront être différés, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant.

Les CP en présentiel emporteront leurs fiches et fichiers à l'école pour les travailler avec l'enseignant.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel.

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Non, aucune activité que nous pourrions proposer ne permet de respecter les règles sanitaires mises en place, votre enfant ne pourra donc pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS. Seules quelques petites séances de cross ou renforcement musculaire ludique sur musique pourront être mises en place.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Mais sur cette période, **ils seront également en classe**. Ils ne pourront donc pas toujours proposer ce qu'ils proposaient auparavant : **les visioconférences ne seront plus possibles**. Le travail que nous vous ferons passer tentera de consolider les apprentissages déjà réalisés. **L'école, au niveau des apprentissages, s'est arrêtée le 13 mars et reprendra, à ce niveau, réellement à la rentrée de septembre**. La période actuelle sera prise en compte dans les futures programmations des enseignants.

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- **à son arrivée dans l'école ;**
- **avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;**

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché ;
- après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

L'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillé aux enfants donc il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque en permanence même, s'ils peuvent réaliser une distanciation physique.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Non pour les élèves de maternelle.

Pour les élèves du CP au CM2, il est autorisé si vous le souhaitez. Vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque mais les enseignants ne pourront en aucun cas le manipuler. Ils ne sont pas tenus pour responsable si votre enfant l'enlève, le perd, refuse de le mettre ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- **sanitaires** : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- **points de contact** : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, portes de placards, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
- **matériel utilisé, supports pédagogiques, ...**

Les poubelles seront vidées tous les jours.

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie en deux étapes :

- un nettoyage à l'aide d'un détergent usuel,
- une désinfection à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées, au minimum, avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- en respectant les horaires de dépôt et reprise de vos enfants ;
- en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école ;
- en prenant la température de votre enfant tous les matins (qui doit être inférieure à 37°8C);
- en lavant les mains de votre enfant avec du gel hydroalcoolique avant d'entrer dans l'enceinte de l'école
- en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus :
 - de la fièvre,
 - une sensation de fatigue,
 - une toux sèche.
 - des courbatures et des douleurs,
 - une congestion nasale,
 - un écoulement nasal,
 - des maux de gorge,
 - des diarrhées,
 - des éruptions cutanées

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome. Les porte-manteaux ne seront plus utilisables pour éviter les contacts entre habits. Les vestes seront déposées sur les dossiers de leur chaise et ils ne mettront plus leurs chaussons avant d'aller en classe. Pensez à bien marquer les vêtements de vos enfants et à vérifier que sa tenue soit complète : tout vêtement oublié sera difficilement rendu à son propriétaire.

Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Votre enfant pourra être mis à l'école que sous avis médical. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable s'il devait tomber malade et que sa maladie s'aggrave. C'est votre décision conjointement faite avec un médecin, de re-scolariser votre enfant. Il pourra porter un masque (voir question Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?) si vous le souhaitez. L'école prendra également l'avis du Médecin scolaire, ainsi que celui de l'Inspectrice, et appliquera les recommandations qu'ils leur auront été alors demandées.

Rappel : les élèves bénéficiant d'un PAI ne pourront être accueillis à l'école que sur avis médical (certificat médical fourni par le médecin et remis à l'école).

Foire aux Questions – École Primaire de Bonnefamille

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra **immédiatement en informer l'école.**

La procédure sera également :

- d'éviter les contacts.
- d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

L'accès à l'école est **strictement réservé aux enseignants et aux personnels de mairie** qui interviennent auprès des enfants ou qui sont chargés de l'entretien.

Comment inscrire mon enfant à la garderie du matin et à la cantine?

Pour le semaine du 12 au 15 mai les inscriptions sont closes.

Pour les semaines du 18 au 29 mai, il est **impératif** de confirmer ou d'infirmer votre inscription via le site du périscolaire avant le **15 mai**.

Pour le semaine du 1 juin au 4 juillet toutes les inscriptions seront annulées : le logiciel sera bloqué et remis à zéro. Il sera ré-ouvert à partir du 27 mai pour pouvoir vous inscrire suivant les modalités habituelles (jusqu'au vendredi 10:00 du matin pour la semaine d'après). Vous attendrez donc de connaître les nouvelles modalités d'accueil qui seront organisées pour la seconde vague du 1er juin au 4 juillet.